



MINISTRE
DE L'EDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

000361

ARRETE N°

/ MEA/DGRH du

10 JAN. 2023

N° 001364
Courrier arrivé le
12 JAN. 2023

portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement de personnels médico-techniques (manipulateurs d'électroradiologie, préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire) de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

NOR :
DRH23500473AM

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 660 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;

Ampliations :

PR-REG 2
MEA 1
DGRH 1

Vu l'arrêté n° 1556 CM du 11 août 2022 portant autorisation d'ouverture au titre de l'année 2022 et 2023 de concours relevant de la filière administrative et financière, la filière éducative, la filière socio-éducative, la filière santé et la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Lexpol :

VP-SGG-DMRA
JOPF

ARRETE

Article 1er. - Est organisé un concours externe pour le recrutement de personnels médico-techniques (manipulateurs d'électroradiologie, préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire).

Article 2. - Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

Article 3. - Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

Article 4. - Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :

- la période d'inscription : du lundi 16 janvier 2023 au jeudi 16 février 2023 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du mardi 14 mars 2023.

Article 5. - Un centre d'examen est ouvert à Papeete.

Article 6. - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°00070/MEA/DGRH du 04 janvier 2023 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement de personnels médico-techniques (manipulateurs d'électroradiologie, préparateurs en pharmacie et techniciens de laboratoire) de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.



Article 7. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

10 JAN. 2023

Pour le Ministre
de l'éducation
et de la modernisation
de l'Administration,
en charge du numérique
et par délégation,
pour la Directrice générale
des ressources humaines



T. FENUAITI



Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération : 2010-4 APF du 29 janvier 2010
- Arrêté : 648 CM du 21 mai 2012

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus de 62 ans au 1^{er} janvier 2023 ;

- être titulaire :

A) Pour le cadre d'emplois des manipulateurs d'électroradiologie médicale :

- soit d'un diplôme d'Etat français de manipulateur d'électroradiologie médicale ;
- soit du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale et radiologie thérapeutique ;
- soit du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;
- soit d'un titre ou diplôme permettant l'exercice de la profession sur le territoire français.

B) Pour le cadre d'emplois des préparateurs en pharmacie :

- soit du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie ;
- soit du diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière ;
- soit d'un titre ou diplôme permettant l'exercice cette profession sur le territoire français.

C) Pour le cadre d'emplois des techniciens de laboratoire :

de l'un des titres ou diplômes suivants ou d'un titre ou diplôme permettant l'exercice de la profession sur le territoire français :

- le diplôme d'Etat de laborantin d'analyses médicales ou le diplôme d'Etat de technicien en analyses biomédicales ;
- le diplôme universitaire de technologie, spécialité biologie appliquée, option analyses biologiques et biochimiques ou le diplôme universitaire de technologie, spécialité génie biologique, option analyses biologiques et biochimiques ;
- le brevet de technicien supérieur d'analyses biologiques ;
- le brevet de technicien supérieur biochimiste ou le brevet de technicien supérieur bioanalyses et contrôle ;
- le brevet de technicien supérieur de biotechnologie ;
- le brevet de technicien supérieur agricole, option laboratoire d'analyses biologiques ou option analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ;
- le diplôme de premier cycle technique biochimie-biologie ou le titre professionnel de technicien supérieur des sciences et techniques industrielles, parcours biochimie-biologie, délivré par le conservatoire national des arts et métiers ;
- le diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques, spécialité analyses des milieux biologiques, délivré par l'université de Corte ;
- le diplôme de technicien de laboratoire biochimie-biologie clinique ou le titre de technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie ou le titre d'assistant de laboratoire biochimie-biologie délivré par l'Ecole supérieure de technicien biochimie-biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon.

Conformément aux dispositions de l'article 1er de la délibération n° 85-1041 AT du 30 mai 1985 modifiée, les candidats inscrits pour le recrutement de manipulateurs d'électroradiologie médicale ou de techniciens de laboratoire devront justifier de l'enregistrement de leur diplôme ou titre auprès de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale.

Textes réglementaires en vigueur :

- Délibération : 2010-4 APF du 29 janvier 2010
- Arrêté : 648 CM du 21 mai 2012

II) MODALITES D'INSCRIPTION

10 JAN. 2023

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

- une copie du diplôme ou titre requis ci-dessus, enregistré auprès de l'agence de régulation de l'action sanitaire et sociale uniquement pour les recrutements de manipulateurs d'électroradiologie médicale ou de techniciens de laboratoire ;
- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :

- 1) une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
- 2) le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves du concours sont les suivantes :

- Epreuves d'admission :

1° Un entretien avec le jury chargé d'apprécier l'expérience professionnelle des candidats et leur aptitude à exercer la profession dans le cadre des missions remplies par les services, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement. Au cours de cet entretien seront également jugées : la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée : 20 minutes, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes - coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

- Liste des postes personnels médico-techniques mis à concours -

1°) Concours externe : 42 postes de personnels médico-techniques

A) Pour le cadre d'emplois des manipulateurs d'électroradiologie médicale : 11 postes

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	722	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
2	1401	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
3	1402	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
4	1514	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
5	1827	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
6	1975	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
7	1976	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
8	2265	Direction de la santé	Raiatea
9	3017	Direction de la santé	Tahiti
10	6384	Direction de la santé	Nuku Hiva
11	9986	Direction de la santé	Nuku Hiva

B) Pour le cadre d'emplois des préparateurs en pharmacie : 15 postes

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	720	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
2	1026	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
3	1090	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
4	1394	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
5	1427	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
6	1451	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
7	1828	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
8	1870	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
9	1871	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
10	1977	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti

- Liste des postes personnels médico-techniques mis à concours -

11	2157	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
12	2284	Direction de la santé	Tahiti
13	2315	Direction de la santé	Tahiti
14	2518	Direction de la santé	Nuku Hiva
15	9985	Direction de la santé	Nuku Hiva

C) Pour le cadre d'emplois des techniciens de laboratoire : 16 postes

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	972	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
2	980	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
3	986	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
4	991	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
5	994	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
6	997	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
7	1511	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
8	1512	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
9	1513	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
10	1944	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
11	2029	Centre hospitalier de la Polynésie française	Tahiti
12	3016	Direction de la santé	Raiatea
13	3153	Direction de la santé	Raiatea
14	8111	Direction de la santé	Raiatea
15	9519	Direction de la santé	Raiatea
16	9797	Direction de la santé	Raiatea